



LE MERCREDI 29 MAI 2013

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 29 mai 2013, à 18 h 15, à laquelle sont présents :

Marc Beaulieu
Cécile Gauthier
France Turcotte

Jacques D'Août
Sylvain Léger

Absences

Marc Carrière

Jocelyn Fréchette

Représentants du comité de parents :

Anik Morin

Luc Trottier

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Odette Bernier, directrice du Service des ressources humaines (quitte à 18 h 26)

La séance est ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 23-CE (2012-2013)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2013

RÉSOLUTION 24-CE (2012-2013)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 février 2013 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÈGLEMENT RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014 – ADOPTION**

RÉSOLUTION 25-CE (2012-2013)

Attendu les termes des articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu le projet de calendrier des séances ordinaires soumis aux membres du comité exécutif lors de la séance ordinaire du 27 février 2013;

Attendu l'avis public diffusé dans l'édition du 20 mars 2013 des deux hebdomadaires locaux diffusés sur le territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le tout en conformité avec les termes de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);



Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du comité exécutif, pour l'année scolaire 2013-2014, soit adopté comme ci-après énoncé et fasse l'objet d'un avis public en conformité avec les termes de l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3).

JOUR	HEURE	LIEU
30 octobre 2013	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
27 novembre 2013	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
26 février 2014	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
28 mai 2014	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 26-CE (2012-2013)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le comité exécutif siège à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 18.

La directrice des ressources humaines, madame Odette Bernier, présente les dossiers des membres du personnel concernés.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 27-CE (2012-2013)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le comité exécutif revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 25.

MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN – NON-RENGAGEMENT
POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE

RÉSOLUTION 28-CE (2012-2013)

Attendu les termes de la convention collective applicable aux membres du personnel de soutien;

Attendu qu'un médecin expert a confirmé le diagnostic selon lequel le membre du personnel de soutien concerné n'était plus en mesure d'offrir la prestation de travail attendue en raison d'une incapacité physique permanente;

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE le membre du personnel de soutien dont le numéro matricule est le 1036 soit non rengagé pour cause d'incapacité physique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN – NON-RENGAGEMENT
POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE**

RÉSOLUTION 29-CE (2012-2013)

Attendu les termes de la convention collective applicable aux membres du personnel de soutien;

Attendu qu'un médecin expert a confirmé le diagnostic selon lequel le membre du personnel de soutien concerné n'était plus en mesure d'offrir la prestation de travail attendue en raison d'une incapacité physique permanente;

Il est proposé par madame la commissaire France Turcotte;

QUE le membre du personnel de soutien dont le numéro matricule est le 4470 soit non rengagé pour cause d'incapacité physique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN – NON-RENGAGEMENT
POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE**

RÉSOLUTION 30-CE (2012-2013)

Attendu les termes de la convention collective applicable aux membres du personnel de soutien;

Attendu qu'un médecin expert a confirmé le diagnostic selon lequel le membre du personnel de soutien concerné n'était plus en mesure d'offrir la prestation de travail attendue en raison d'une incapacité physique permanente;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE le membre du personnel de soutien dont le numéro matricule est le 1486 soit non rengagé pour cause d'incapacité physique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Odette Bernier quitte son siège, il est 18 h 26.

Madame Anik Morin se retire pour le prochain vote afin qu'il n'y ait pas apparence de conflit d'intérêts, il est 18 h 26.

**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR DES TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION
DES SOLS, PHASE 2, DE L'IMMEUBLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE, À VAL-DES-BOIS –
ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 31-CE (2012-2013)

Attendu l'appel d'offres sur invitation 2012AMT1234DS07-A pour des services professionnels en ingénierie des sols concernant des travaux de décontamination des sols, phase II, de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde, à Val-des-Bois ;

Attendu que le comité d'évaluation s'est réuni le 28 mai 2013 ;

Attendu que le comité d'évaluation a accordé, en fonction de la grille d'évaluation retenue, la notation la plus élevée à la firme Envir-Eau ;

Attendu la recommandation formulée par le comité de sélection ;

Attendu que le financement de ce projet provient du MÉLS dans le cadre de la mesure de décontamination des sols ;

Attendu la recommandation du coordonnateur des ressources matérielles et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents ;



592

QUE le contrat pour les services professionnels en ingénierie des sols (préparation des plans et devis et surveillance du chantier) concernant des travaux de décontamination des sols, phase II, de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde, à Val-des-Bois, soit adjugé à la firme Envir-Eau en fonction des tarifs horaire définis au Décret des ingénieurs pour lesdits travaux dont la durée est estimée à deux mois (valeur du contrat est évaluée à 97 863 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Anik Morin reprend son siège, il est 18 h 39.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE – RENOUELEMENT 2013-2014

RÉSOLUTION 32-CE (2012-2013)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées était protégée par une assurance responsabilité offerte par la firme Aon Parizeau inc. pour l'année scolaire 2012-2013;

Attendu les démarches effectuées par le Service des ressources matérielles auprès du courtier Aon Parizeau inc.;

Attendu les conditions de renouvellement reçues de Aon Parizeau inc. pour l'année 2013-2014;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est satisfaite des services rendus;

Attendu la recommandation formulée par les membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 24 avril 2013;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE les services de la firme Aon Parizeau inc. soient retenus pour la couverture de l'assurance responsabilité générale de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'année scolaire 2013-2014 à un coût de quarante-six-mille-huit-cent-cinquante dollars (46 850 \$), taxes en sus.

Garantie	Prime	Taxe de vente	Total
Responsabilité civile (primaire et excédentaire) et Crime	33 554 \$	3 019,86 \$	36 573,86 \$
Responsabilité des administrateurs et dirigeants incluant la responsabilité professionnelle	13 000 \$	1 170,00 \$	14 170 \$
Automobile des garagistes	296 \$	14,80 \$	310,80 \$
Coût total	46 850 \$	4 204,66 \$	51 054,66 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONVENTION DE PARTENARIAT À INTERVENIR ENTRE LA CSCV ET LES CAISSES DESJARDINS DU CŒUR-DES-VALLÉES, DE LA BASSE-LIÈVRE ET DE LA PETITE-NATION CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE À L'ÉCOLE SAINTE-FAMILLE / AUX TROIS-CHEMINS, À THURSO – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 33-CE (2012-2013)

Attendu que l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins travaille actuellement à l'aménagement d'une bibliothèque;

Attendu que dans le cadre dudit projet les Caisse Desjardins du Cœur-des-vallées, de la Basse-Lièvre et de la Petite-Nation sont prêtes à remettre un montant de 12 000 \$ au bénéfice du projet visant l'achat de mobilier;

Attendu qu'en contrepartie de son implication financière, les Caisses Desjardins souhaitent obtenir une certaine visibilité dont la teneur est conforme aux dispositions prévues par la *Politique relative à la commandite* de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;



593

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 7.6 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.R 36 2011)*, la responsabilité d'autoriser une école à recevoir une telle commandite, notamment en ce qui a trait à la visibilité exigée en contrepartie, revient au comité exécutif;

Attendu que, conformément aux dispositions de l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q. c.l-13.3), le conseil d'établissement devra approuver les termes de la Convention de partenariat à intervenir avec les Caisses Desjardins lors de sa séance du 30 mai 2013;

Il est proposé par madame France Turcotte;

QUE le directeur de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, monsieur Rémi Racine, soit, et est par la présente, autorisé à signer, pour l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, la Convention de partenariat à intervenir entre l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins et les Caisses Desjardins du Cœur-des-vallées, de la Basse-Lièvre et de la Petite-Nation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 34-CE (2012-2013)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE la séance soit ajournée au mercredi 5 juin 2013, à 18 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 48.

Marc Beaulieu,
Président du comité exécutif

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général

